



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Italie

Question écrite n° 22905

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la mise en oeuvre de la coopération douanière entre la France et l'Italie. Il souhaite connaître l'état d'avancement de la convention de coopération franco-italienne et les mesures qui seraient prises en matière de mise en oeuvre de centres de coopération policière et douanière dans les villes frontières de Modane et Vintimille. Il lui demande notamment de bien vouloir lui indiquer le nombre d'emplois qui seront affectés à ces tâches indispensables à une action efficace.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre du principe de libre circulation des personnes dans le cadre de la convention de Schengen rendait nécessaire l'approfondissement de la coopération entre les autorités situées et part et d'autre des frontières intérieures. Afin d'assurer la cohérence des négociations menées en la matière avec les Etats de Schengen limitrophes, une convention-cadre a été adoptée dans le cadre du comité de coordination de la politique européenne de sécurité intérieure, auquel participent les représentants de la police, de la douane et de la gendarmerie. Ce texte prévoit notamment l'instauration des centres de coopération policière et douanière (CCPD) à proximité de la frontière afin de faciliter l'échange d'informations et la coopération directe entre unités mobiles. Plusieurs conventions de coopération policière et douanière de cette nature ont été signées avec les autorités de Schengen des Etats voisins et la Suisse et, notamment, le 3 octobre 1997 avec l'Italie. Dans l'attente de la ratification de cette convention par le Parlement, une réflexion a d'ores et déjà été engagée sur l'implantation des futurs CCPD. C'est ainsi que les sites de Modane et de Vintimille ont été retenus pour lesquels les effectifs douaniers nécessaires à leur fonctionnement sont évalués à cinq agents.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22905

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6773

Réponse publiée le : 26 avril 1999, page 2501